



Quelques repères pour commencer :

- ❖ Un LAC se développe dans l'esprit de développer des projets en valorisant **l'interdisciplinarité**.
- ❖ La programmation de **2 à 3 expositions/an** doit être présentée à partir d'un appel à projet (ex : exposition autour d'un projet fédérateur) ou dans la partie « recensement : actions et évènements culturels » / (**CF. tutoriel pour le recensement de votre programmation**)
- ❖ La création d'une identité propre à votre établissement est souhaitée et les moyens budgétaires académiques sont présents pour vous aider à la développer.

Cette aide budgétaire permet deux éléments essentiels :

- **Le développement de votre équipement** pour identifier cet espace d'exposition (socles, cimaises, lumières, vitrines, restauration d'espace)
- **L'accès au réseau proposé** (adhésion à une artothèque, petite aide financière pour assumer les frais engagés auprès d'un artiste ou le prêt d'œuvres, d'un dispositif payant et proposé par une structure culturelle, etc.)

Cette aide est limitée à 500 euros/an qu'il sera bon de demander durant l'appel à projet (reste à financer)

- ❖ Votre mission en tant que coordinateur est prise en compte dans les moyens sollicités. 40 HSE maximum peuvent être demandées.
- ❖ Les HSE sont versées après présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif sur ADAGE (grâce à votre recensement en essayant d'y intégrer le plus possible des liens internet pour la partie « valorisation » ou en sollicitant Corinne SEYLAT (Corinne.Seylat@ac-nancy-metz.fr) pour la communication sur le site de la DAAC (création d'articles avec des liens permanents)

REDIGER SON APPEL À PROJET AVANT LE 15 JUIN :

- ➔ APPEL A PROJET → titre « LAC + suivi de votre projet (ex « développement » ou « cycle d'expositions autour d'un thème »)
- ➔ Dans la partie textuelle : argumenter les grands axes que vous souhaitez développer et si possible les artistes ou structures sollicitées + expliciter les besoins concernant le développement dans l'aménagement de l'espace.

AIDE À LA SAISIE DU BUDGET PREVISIONNEL

7. Le budget prévisionnel

Les comptes doivent être à l'équilibre. Les prix sont TTC.

[Documents d'accompagnement](#)

Dépenses

€

Interventions de professionnels :

Intégrer « artiste » ou « médiateurs », « artothèque » ou « danseur chorégraphe », Compagnie, etc.

Sorties :

Frais de fonctionnement :

Frais de déplacement :

Heures demandées

HSE

Recettes

€

Participation de l'établissement :

Subventions demandées aux collectivités locales :

Autres apports

Reste à financer

*Non obligatoire si le budget présenté concerne uniquement l'aide matérielle, sans inscription dans un projet financé par les partenaires habituels (DRAC)

*si la ou les expositions sont intégrées à un projet pouvant être accompagné par la DRAC, COM COM, CTEAC, REGION

PASS CULTURE possible !
+ FSE

Rappel du budget intervention :

1h = 50 euros

*plafond maximum si demande d'aide auprès de la DRAC = 1250 euros où l'établissement devra proposer une participation égale

Inscrire « 40 »

Budget prévisionnel précisant l'aide pour la création de cimaises, achats de socles, vitrines, etc. Ou adhésions auprès d'artothèque ou frais liés à un prêt d'œuvres ou d'expositions, etc.

Inscrire : 500 euros

Inscrire « 500 euros » pour solliciter le budget de la DAAC (montant alloué pour les LAC)